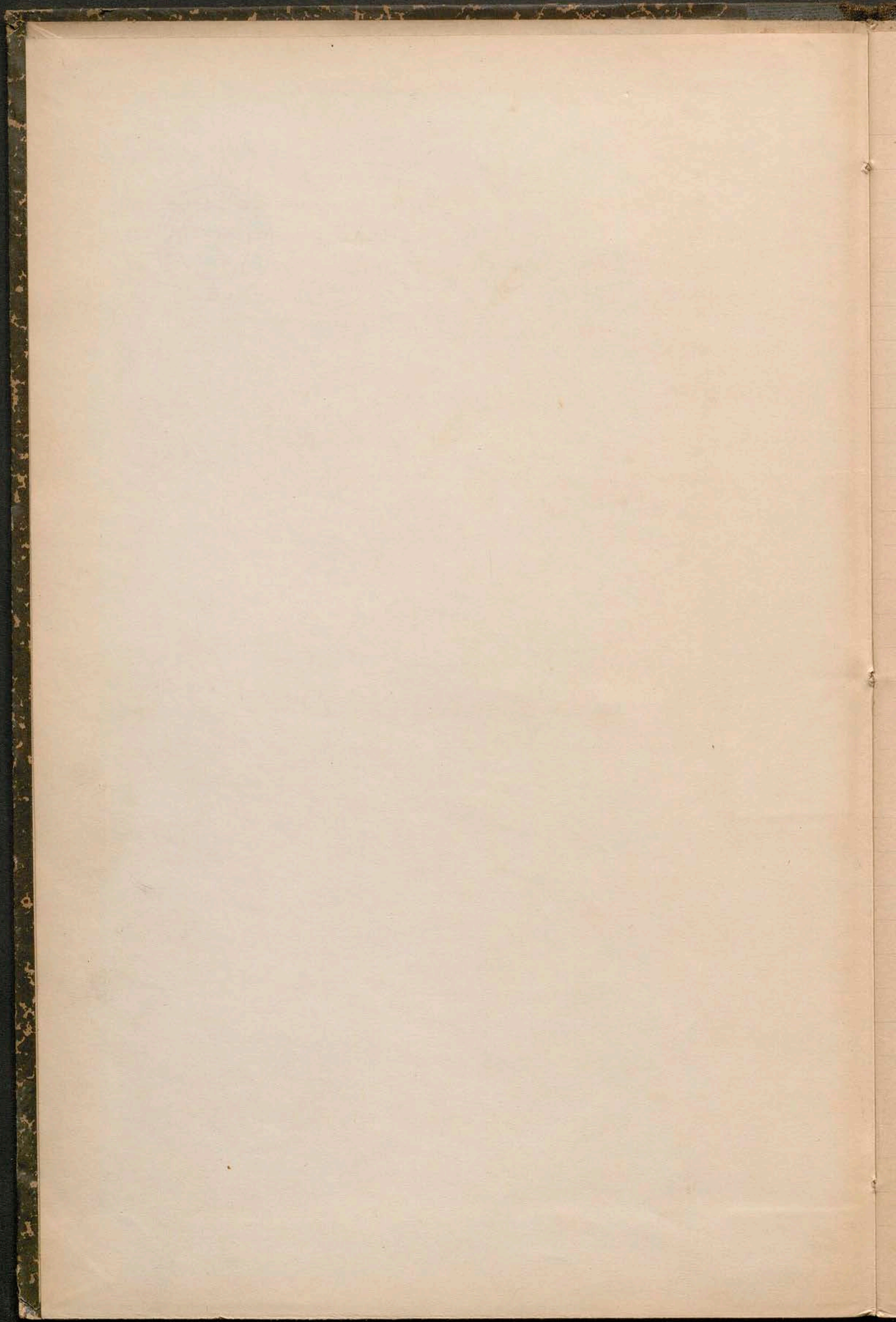


878
COMMISSION chargée de l'examen du projet de
loi sur la fréquentation scolaire et sur la
prolongation de la scolarité obligatoire.
(N° 307, année 1920.)

(Nommée le 16 novembre 1920).

MM.

- 1^{er} BUREAU : SAVARY. *Rajon*
2^e — MAUGER.
3^e — JOSSOT. *Rapporteur provisoire*
4^e — ~~Etienne FLANDIN~~
5^e — Henri ROY. *Secrétaire*
6^e — MULAC. *Président*
7^e — MORAND.
8^e — DELSOR.
9^e — LAFFERRE.



Séance du 18 novembre

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur la fréquentation scolaire et sur la prolongation de la scolarité obligatoire se réunit au 7^m Bureau à 14 heures 3/4

Président : M. Mulac

Secrétaire : M. Henri Roy

Les membres de la commission sont invités à faire connaître les opinions recueillies dans leurs bureaux respectifs.

Il apparaît que les membres sont, dans leur majorité, et sauf quelques réserves, partisans du projet.

M. Fonot est désigné comme rapporteur provisoire.

La séance est levée à 15 heures.

Le Président

Le Secrétaire

Henri Roy

A. Mulac

Séance du 8 Novembre 1921.

La commission chargée de l'examen du projet de loi de fréquentation scolaire et de la prolongation de la scolarité obligatoire s'est réunie le 8 1/2 au cabinet des ministres.

M. Mulac fait la commission pour des raisons particulières de vouloir bien accepter sa démission et le remplacer à la présidence.

M. Fonot - rapporteur est nommé Président et conservera le rapport et défendra les principes adoptés par la commission devant le Sénat.

On examine ensuite les divers amendements présentés dont un certain nombre sont rejetés.

Le Secrétaire

Henri Roy

Le Président

A. Mulac

Séance du 17 Février 1921

La Com^{on} de la fréquentation scolaire a entendu le rapport de M. Jorrot. Elle en a approuvé les termes et a autorisé M. Jorrot à déposer son rapport.

Le Secrétaire

L'Effroy

Le Président

Grimon-Henry

Séance du 24 Février 1921

La Commission de la fréquentation scolaire a entendu l'avis du président de la Commission de l'enseignement sur le projet. Cet avis étant favorable les articles du projet sont adoptés sous les réserves au rapporteur les a présentés.

Le Secrétaire
J. Yessier

Le Président

Séance du 1^{er} Avril 1921

La Com^{on} charge son rapporteur de l'entretenir avec le Ministre de l'Instruction publique ainsi que celui des Colonies par la rédaction de l'art. 14 de la loi qui concerne l'application de la loi aux Colonies. Elle rejette les amendements 1, 2, 3 et accepte l'amendement N^o 4.

Le Secrétaire

Wangyert

Le Président

A. Mery

Séance du 9 Juin.

La Commission entend le rapporteur exposer quelques modifications aux textes du projet 88. En mod. financière surtout sur le 3 art 2 sur les art. H. 1010 qui fixent le montant des accises - Elle décide que ce 3^e art. s'insère un art. nouveau au sujet de l'application de l'art 463 du C. P.

Elle autorise le rapporteur à déposer un rapport supplémentaire le Président le Secrétaire

[Signature]

Séance du 15 Juin 1921

La Commission entend les auteurs d'amendements aux divers articles du projet. Elle en accepte un certain nombre

le Président le Secrétaire

[Signature]

Séance du 14 ju 1922

Le rapporteur donne connaissance à la commission des modifications qu'il a jugé devoir apporter au texte primitivement adopté, en conséquence de la discussion qui s'est produite devant le Sénat

La discussion est ouverte sur les textes nouveaux. Le rapporteur est autorisé à déposer un rapport supplémentaire

le Président

[Signature]

le Secrétaire

[Signature]

art 2 :

rapport au § 1.

Cette obligation imposée aux parents
des enfants fréquentant une école publique
ou une école privée peut être
remplie par la déclaration que
devra faire au Maire ^{ou au} Directeur
~~ou au Maire~~ de toute école,
des ~~parents~~ enfants qui fréquentent
celle-ci ~~devra faire dans la~~
~~présence de la~~